



LE VOLET EMPLOI DU PACTE DE RESPONSABILITE ET DE SOLIDARITE

DIRECCTE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi de Midi-Pyrénées

Unité Territoriale du Tarn



PACTE
DE ET DE
RESPONSABILITÉ
SOLIDARITÉ

Rappel: Qu'est ce que le pacte de
responsabilité et de solidarité?

**Un engagement réciproque de l'Etat et des partenaires
sociaux pour améliorer la compétitivité des entreprises et
développer l'emploi**



PACTE
DE
RESPONSABILITÉ
SOLIDARITÉ

Quels sont les objectifs du Pacte ?

- **Accélérer les créations d'emplois des entreprises. Il faut agir sur leur compétitivité.**

OBJECTIF
près de
500 000
EMPLOIS

- **Augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes.**



PACTE
DE
RESPONSABILITÉ
ET
DE
SOLIDARITÉ

Mais les deux objectifs du Pacte et les mesures associées ne vont pas nécessairement produire tous leurs effets dès maintenant.

- Il importe que ces effets soient facilités, anticipés et orientés vers les catégories les plus frappées par le chômage.
- Il faut donc appuyer le pacte par un soutien direct à la création d'emploi et au dialogue social



PACTE
ET DE
RESPONSABILITÉ
DE SOLIDARITÉ

Appuyer le pacte par un soutien direct à la création
d'emplois et au dialogue social

- Ouverture des négociations de branches sur l'embauche de jeunes en alternance et dans le cadre des contrats de génération mais aussi sur les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une GPEC appuyée notamment sur le nouveau compte personnel de formation
- Ouverture d'une négociation interprofessionnelle nationale sur le fonctionnement des IRP et les seuils sociaux, par exemple.
- Premier point d'étape lors de la Grande conférence sociale de début Juillet.



PACTE
 ET DE
 RESPONSABILITÉ
 DE
 SOLIDARITÉ

Appuyer le pacte par un soutien direct à la création
 d'emploi et au dialogue social

- Le plan d'urgence relatif aux **formations prioritaires** visant à faciliter les recrutements sur les opportunités d'emploi **(1)**,
- La relance de **l'alternance et de l'apprentissage (2)**, un objectif national de 500 000 apprentis et « aucun apprenti sans contrat à la rentrée 2014 »
- L'ouverture du **contrat de génération** (loi du 5 mars 2014) **(3)**, un dispositif plus accessible
- Mobilisation de **l'ensemble des mesures emploi** en priorité pour les seniors, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, CIE, EAV..) **(4)**
- Le cadre de la **formation professionnelle** amélioré **(5)**



PACTE
 ET DE
 RESPONSABILITÉ
 DE
 SOLIDARITÉ

Appuyer le pacte par un soutien direct à la création
 d'emplois et au dialogue social

- **(1)** Le plan d'urgence relatif aux **formations prioritaires** visant à faciliter les recrutements sur les opportunités d'emploi,
 - En 2013, 30 000 entrées en formation supplémentaires au plan national, remis en œuvre en 2014, avec 100 000 formations supplémentaires, grâce à la mobilisation de l'Etat, de Pôle Emploi, des organismes paritaires et des régions.
 - **Opportunités d'emplois dans le Tarn :**
 Détermination de 20 métiers prioritaires, dont 3 spécifiques aux bassins d'emploi du Tarn avec concentration des efforts des financeurs de formation sur celles qui donnent accès à ces métiers.



PACTE
 ET DE
 RESPONSABILITÉ
 DE SOLIDARITÉ

Appuyer le pacte par un soutien direct à la création d'emplois et au dialogue social

- **(2) La relance de l'alternance et de l'apprentissage, un objectif national de 500 000 apprentis et « aucun apprenti sans contrat à la rentrée 2014 »**
 - Relance nécessaire car le nombre de contrats est en baisse (-140 au 31/3, par rapport à l'an dernier pour le Tarn, chiffre à tempérer par la baisse des ruptures de contrats)
 - Le financement de l'apprentissage a été simplifié par la loi du 5 mars 2014
 - ✓ Il ouvre droit à une prime, versée par le Conseil Régional, de 1000€ par an pour les employeurs publics ou privés jusqu'à 10 salariés, des exonérations de cotisations et un crédit d'impôt
 - ✓ Le contrat d'apprentissage peut désormais être signé en CDI
 - ✓ Il est envisagé de l'ouvrir aux demandeurs d'emploi de longue durée, quelque soit leur âge



PACTE
 ET DE
 RESPONSABILITÉ
 DE SOLIDARITÉ

Appuyer le pacte par un soutien direct à la création
 d'emplois et au dialogue social

➤ **(3)** L'ouverture du **contrat de génération** (loi du 5 mars 2014): un dispositif plus accessible

• **Rappel:** Le contrat de génération, c'est une aide de 4000 € par an pendant 3 ans. soit 12 000€ pour les entreprises < 300 salariés

L'ÉQUIVALENT DE :



avec un accès direct et facilité par la loi du 5 mars 2014

• La condition de fond reste l'embauche d'un jeune < 26 ans et le maintien en emploi ou l'embauche d'un senior. Il est envisagé de permettre aussi l'embauche d'un senior et le maintien d'un jeune.



PACTE
 ET DE
 DE RESPONSABILITÉ
 DE SOLIDARITÉ

Appuyer le pacte par un soutien direct à la création
 d'emplois et au dialogue social

(3) Le contrat de génération, un accès simple et plus accessible pour les < 300

1- Recruter un jeune en CDI(-26 ans ou -30 ans si TH) et identifier le senior (57 ans et plus ou 55 ans et plus si TH) maintenu dans l'emploi

2- Dans les 3 mois qui suivent, l'entreprise dépose une demande d'aide via un formulaire disponible sur www.contrat-génération.fr

3- L'aide de 4000 euros par an pendant 3 ans (soit 12 000 euros) est versée tous les trimestres

4- *En parallèle, les entreprises de 50 à moins de 300 sal, si leur branche professionnelle n'a pas conclu d'accord contrat de génération, sont invitées à négocier un accord d'entreprise contrat de génération au plus tard au 31 mars 2015 sous peine de pénalité.*

Ces PME (de moins de 300 salariés) peuvent bénéficier d'un appui dans la mise en œuvre d'une gestion active des âges dans leur entreprise auprès de la CCI.

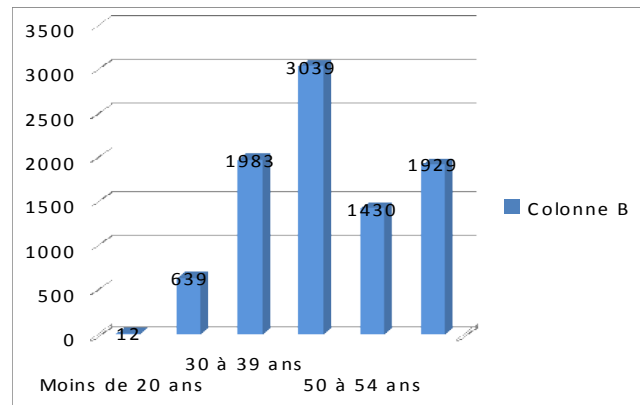


PACTE
 ET DE
 RESPONSABILITÉ
 DE
 SOLIDARITÉ

Appuyer le pacte par un soutien direct à la création
 d'emplois et au dialogue social

(3) Le contrat de génération, un outil pour la transmission d'entreprise

Dans le Tarn, 21 % des dirigeants d'entreprise artisanale ont plus de 55 ans (source
 Chambre des Métiers et de l'Artisanat)



Nouveau: Pour la reprise d'entreprise, dans les établissements < 50, l'âge maximum du jeune à embaucher est repoussée à 30 ans.



PACTE
 ET DE
 DE
 RESPONSABILITÉ
 DE
 SOLIDARITÉ

Appuyer le pacte par un soutien direct à la création
 d'emplois et au dialogue social

- **(4)** Mobilisation de l'ensemble des mesures emploi en priorité pour les seniors, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée
 - Par exemple, **les Contrats Initiative Emploi (CIE)** sont orientés vers les demandeurs d'emploi > 50 ans, les DE reconnus travailleurs handicapés, les DE justifiant de 18 mois d'inscription à PE au cours des 24 derniers mois ou de 12 mois s'ils résident en ZUS.
 - L'aide est de 25 % du SMIC pendant 6 mois maximum si recrutement en CDD (20 à 35 h). Elle est de 30 % si recrutement en CDI ou CDD d'au moins 12 mois avec un parcours qualifiant. Ex: pour l'embauche d'un senior, sur un coût salarial mensuel avec cotisations de **2081 €**, l'Etat prend en charge environ **840 €**.
 - Le Tarn vient de se voir doter de 220 nouveaux CIE pour le reste de l'année.



PACTE
 ET DE
 DE
 RESPONSABILITÉ
 DE
 SOLIDARITÉ

Appuyer le pacte par un soutien direct à la création d'emplois et au dialogue social

- **(4) Mobilisation de l'ensemble des mesures emploi** en priorité pour les seniors, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, CIE, EAV..)
 - **Les emplois d'avenir** sont plus que jamais d'actualité.
 - 120 000 ont été signés en 2013, le gouvernement en attend 50 000 de plus en 2014. Le Tarn a un objectif de 247 pour ce semestre + 212 au 2°.
 - Dans le secteur marchand (aide de 35 % du SMIC), les contrats prévus ont été rapidement conclus, 62 contrats supplémentaires sont maintenant disponibles. Les employeurs potentiels sont incités à faire un effort sur la qualité et la durabilité de l'insertion (35 h, CDI, plus-value de qualification) et le public des zones sensibles est prioritaire.



PACTE
 ET DE
 DE RESPONSABILITÉ
 DE SOLIDARITÉ

Appuyer le pacte par un soutien direct à la création
 d'emplois et au dialogue social

➤ **(5) Le cadre de la formation professionnelle amélioré**

Reconfiguration des financements dans un souci de réduction des contributions obligatoires tout en organisant le maintien de l'effort de formation des plus petites entreprises (divers mécanismes de fongibilité et de mutualisation):

- **Réduction des contributions obligatoires**
- **Affirmation de l'obligation pour les entreprises de financer des actions pour la formation de leurs salariés.**
- **Un compte personnel de formation est créé pour tous les actifs de plus de 16 ans, valable toute la vie.**